



Inscription à la section sportive RUGY Collège ALBERT CAMUS

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e)....., mère, père, représentant légal souhaite queélève de la classe de participe à la section sportive du collège Albert Camus pour l'année 2015/2016. Les cours de rugby sont tous les mardi de 15h à 18h. La présence des élèves inscrits est obligatoire.

Je m'engage à ce qu'il participe aux compétitions de rugby UNSS le mercredi après midi. Un site internet vient d'être créé, vous y trouverez toutes les infos utiles sur la section rugby:

<http://blogpeda.ac-bordeaux.fr/sectionrugbycamus/>

Lorsque j'inscris mon enfant à la section sportive, il est automatiquement licencié à l'Association Sportive du collège. Le prix de la licence UNSS (18 euros) lui est offert. Il lui sera demandé de la rembourser en cas d'exclusion ou d'abandon en cours d'année.

De manière à pouvoir vous contacter en cas d'urgence, veuillez nous donner vos coordonnées

téléphone domicile ou portable:.....

téléphone au travail:.....

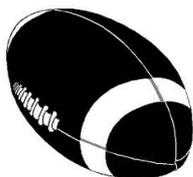
mail:.....

Fait à:.....lesignature

Je suis licencié dans un club de rugby
le club:.....

Je ne suis pas licencié dans un club de rugby

REGLEMENT SECTION RUGBY



Les entrainements se déroulent sur les installations de la commune, au stade de rugby de Sainte Croix, 11 avenue de Plantoun (tel gardien: 06 11 91 25 83). Les élèves sont libérés au stade et doivent être récupérés par leurs parents ou autorisés à rentrer chez eux par leurs propres moyens.

Les élèves doivent respecter le règlement intérieur du collège, le règlement de la section sportive, le règlement du stade municipal.

Chaque élève se doit d'être poli et respectueux des personnes et du matériel. Toute dégradation de matériel sera passible de sanction au collège.

Si le comportement de l'élève n'est pas correct, il sera sanctionné d'un point de vue sportif (non participation aux rencontres dans le cadre du **club** et aux tournois **unss**) et d'un point de vue disciplinaire au collège.

Les élèves sont pris en charge par l'enseignant et se rendent à pied sur les installations.

L'assiduité aux séances est obligatoire. Toute absence doit être justifiée.

Les élèves doivent avoir une tenue de rugby appropriée (survêtement, short, maillot, chaussettes, crampons, affaires de douche).

Des oublis répétitifs de la tenue ou un comportement irrespectueux pourront entraîner l'exclusion de la section sportive.

Un élève dispensé doit présenter un certificat médical.

Les élèves qui sont dispensés, blessés ou qui n'ont pas leur tenue, participent à la séance d'entraînement (aide à la mise en place du matériel, à l'animation des situations de jeu, formation à l'arbitrage).

Les élèves de la section **participent obligatoirement aux compétitions scolaires unss** (environ 6 à 7 mercredis après-midi dans l'année scolaire).

La licence de chaque enfant est payée par l'association sportive du collège. **En cas d'exclusion de la section sportive ou d'abandon**, le responsable légal s'engage à rembourser le prix de la licence UNSS soit 18 euros.

La constitution des équipes est réalisée par le professeur d'eps en charge.

En cas de difficultés trop importantes liées à la pratique du rugby, ou au comportement, ou aux résultats scolaires, l'élève pourra quitter la section rugby après consultation de l'équipe pédagogique, de la famille, de l'élève.

Nom :

prénom :

classe :

Les parents

Lu et approuvé,

L'élève

Lu et approuvé,

Le club de rugby

Le Principal